ALAJI

Organisme de formation · CFA · Certifié Qualiopi · 6 Route de l'Aviation, 54600 Villers-lès-Nancy · 03 83 58 18 28

SANTÉ · FORMATIONS QUALIFIANTES / DIPLÔMANTES

DEAS – Diplôme d'État d'Aide-Soignant

1540 heures | RNCP40692 — Niveau 4 (Bac) | 7 sites | 31 août 2026

CERTIFICATION ENREGISTRÉE AU RNCP

RNCP40692

Niveau 4 (Bac) · NSF 331 : Santé

Objectifs de la formation

- Bloc 1 – Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale (168 h) : Module 1 – Accompagnement d'une personne dans les activités de sa vie quotidienne ; Module 2 – Repérage et prévention des situations à risque
- Bloc 2 – Évaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration (294 h) : Module 3 – Évaluation de l'état clinique ; Module 4 – Mise en œuvre des soins adaptés ; Module 5 – Accompagnement de la mobilité de la personne aidée
- Bloc 3 – Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants (91 h) : Module 6 – Relation et communication ; Module 7 – Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs
- Bloc 4 – Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels (35 h) : Module 8 – Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés
- Bloc 5 – Travail en équipe pluri-professionnelle et traitement des informations (105 h) : Module 9 – Traitement des informations ; Module 10 – Travail en équipe pluri-professionnelle, qualité et gestion des risques

Programme

Durée totale : 1540 heures

Organisation de la formation théorique (770 h)

- Accompagnement pédagogique individualisé (API) – 35 h
- Suivi pédagogique individualisé des apprenants – 7 h
- Travaux personnels guidés – 35 h
- Bloc 1 – Accompagnement d'une personne dans les activités de sa vie quotidienne – 168 h
- Bloc 2 – Évaluation de l'état clinique et mise en œuvre des soins adaptés – 294 h
- Bloc 3 – Information et accompagnement des personnes et de leur entourage – 91 h
- Bloc 4 – Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels – 35 h
- Bloc 5 – Travail en équipe pluri-professionnelle et traitement des informations – 105 h

Organisation de la formation clinique (770 h)

- Quatre périodes en milieu professionnel dans différentes structures (publiques ou privées) du champ sanitaire, social ou médico-social
- Au moins une période auprès de personnes en situation de handicap et une auprès de personnes âgées
- Période A : 5 semaines – 175 h
- Période B : 5 semaines – 175 h
- Période C : 5 semaines – 175 h
- Période D : 7 semaines – 245 h (période intégrative en fin de formation)
- ALAJI est partenaire d'une centaine de structures prêtes à accueillir les stagiaires

Public & prérequis

Aucune condition de diplôme requise pour candidater. Être âgé de 17 ans au moins à la date d'entrée en formation. L'admission définitive est soumise à la production, au plus tard le jour de la rentrée, d'un certificat médical émanant d'un médecin agréé attestant que le candidat n'est atteint d'aucune affection d'ordre physique ou psychologique incompatible avec l'exercice de la profession, ainsi que d'un certificat médical attestant que l'élève remplit les obligations d'immunisation et de vaccination.

La sélection est effectuée par un binôme d'évaluateurs sur la base du dossier destiné à apprécier les connaissances, les aptitudes et la motivation du candidat. Le jury établit un classement. L'IFAS ALAJI établit une liste principale des candidats admis et une liste complémentaire. Dans le cas où l'alternant a trouvé un employeur ou a suivi une formation d'Agent des Services Hospitaliers de 70 heures, il ne devra pas passer par les épreuves d'admissibilité.

Voies d'accès : Formation accessible par la voie de l'alternance (Apprentissage, professionnalisation)

Modalités pédagogiques

Méthodes pédagogiques

- Présentiel, présentiel enrichi, plateforme e-learning
- Mobilisation du plateau technique santé
- Matériel professionnel mis à disposition
- Activités individuelles, en ateliers et en sous-groupes
- Formateurs professionnels permanents infirmiers

Évaluation

- Évaluation des compétences assurée par l'IFAS et par le tuteur de stage tout au long de la formation
- Évaluation possible en situations simulées selon les modules
- L'élève doit obtenir au moins 10/20 à chaque module constituant le bloc de compétences (pas de compensation entre modules)
- Diplôme délivré par le préfet de région ou son représentant aux candidats déclarés admis par le jury
- Possibilité de validation partielle : oui
- En cas de non validation d'un bloc, session de rattrapage par année dans la limite de 4 sessions par jury
- L'élève est autorisé à redoubler une fois

Tarifs & financement

Conditions d'accès et de financement

- L'accès à la formation est possible essentiellement dans le cadre d'une alternance
- Pas de frais d'inscription ni de formation pour l'apprenant
- Signature d'un contrat en alternance et rémunération en fonction de l'âge pendant ses temps en entreprise et au CFA
- Prise en charge de la formation par l'OPCO de l'entreprise employeuse
- Possibilité d'autres financements : nous consulter pour en savoir plus

Débouchés & suite de parcours

Les aides-soignants exercent leur activité dans le secteur hospitalier ou extrahospitalier (public ou privé), le secteur social ou médico-social.

SUITE DE PARCOURS

Infirmier

RÉSULTATS 2024-2025

Obtention : **100 % (sur 40 présentés)** · Satisfaction : **99 %** · Insertion : **100 %**

ACCESSIBILITÉ (PSH)

L'ensemble de nos locaux et de nos formations sont accessibles aux PSH. Les modalités de l'aménagement du parcours de formation seront définies lors d'un entretien avec le référent handicap d'Alaji.

CONTACT & INSCRIPTION

ALAJI — Santé

Tél. 03 83 58 18 28 · contact@alaji.fr · 6 Route de l'Aviation, 54600 Villers-lès-Nancy

8 sessions disponibles

· © 2026 ALAJI